



2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS



| | |
|---|-----------|
| Le SMBVB | 3 |
| Présentation | 3 |
| Les élus | 4 |
| L'équipe technique | 4 |
| Les enjeux sur le territoire | 5 |
| | |
| Le SAGE | 6 |
| Elaboration du SAGE | 6 |
| Elaboration du CTEC | 8 |
| PLU – Loi sur l'eau | 8 |
| Actions de communication | 8 |
| | |
| Les actions en rivière | 9 |
| Elaboration d'un PPRE | 9 |
| Travaux de restauration – programmation 2020 | 9 |
| Mission spécifique d'entretien et de suivi des cours d'eau | 12 |
| Zoom sur la continuité écologique | 15 |
| Les ouvrages concernés | 15 |
| Les études en cours | 19 |
| Les travaux en cours et réalisés | 20 |
| Suivi des aménagements réalisés | 23 |
| Les ouvrages à initier | 24 |
| | |
| Les actions en zones humides | 25 |
| Appuis aux collectivités | 25 |
| Modification de la cartographie des zones humides | 26 |
| Elaboration du Contrat de Territoire Eau et Climat | 26 |
| Projets de restauration des milieux | 28 |
| | |
| Les actions d'animation et de sensibilisation | 31 |
| Communication sur les actions du SMBVB | 31 |
| Des interventions en milieu scolaire en classe et sur le terrain | 32 |
| Veille technique et réglementaire | 33 |

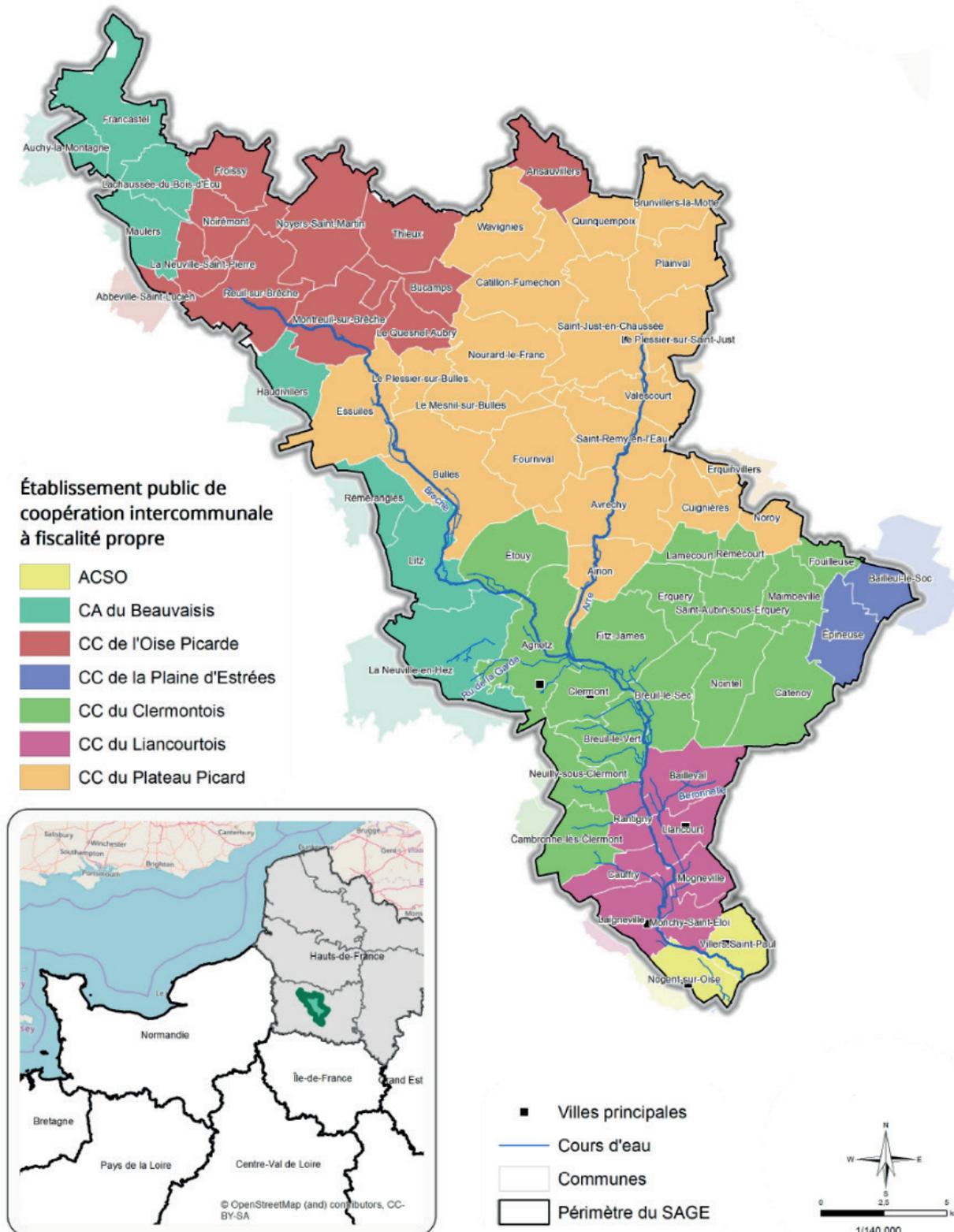


Le SMBVB

Présentation

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche compte sept intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Plateau Picard, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois et l'Agglomération Creil Sud Oise.

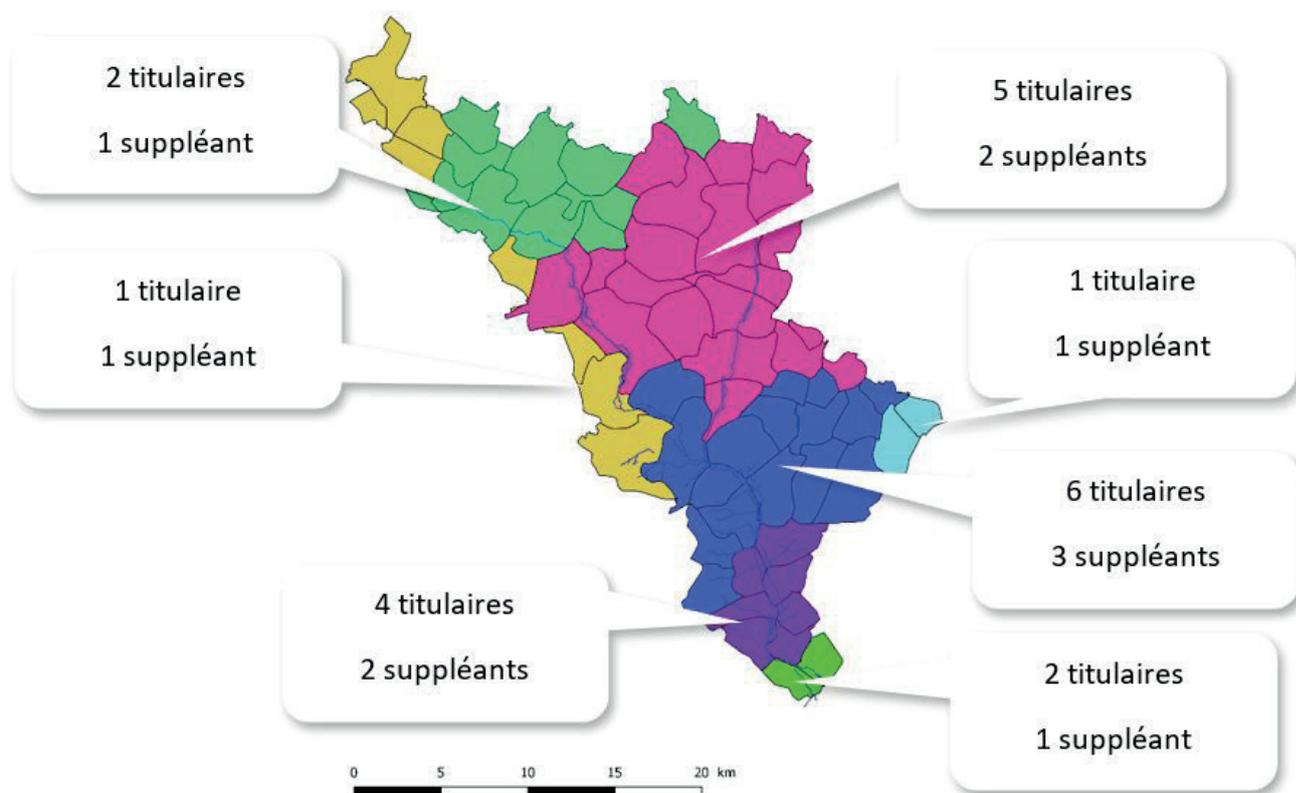
Il a été créé en 2017 avec pour compétence la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche puis a pris en mars 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.



EPCI sur le bassin de la Brèche

Les élus

Le SMBVB est administré par un conseil syndical composé de 21 délégués titulaires et 11 délégués suppléants. La répartition entre les membres est basée sur la clé de répartition définie dans les statuts (45% population, 35% surface de bassin et 20% linéaire de cours d'eau).



Représentation des EPCI au sein du conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni les 11 février, 23 mai, 10 octobre et 10 décembre 2019.

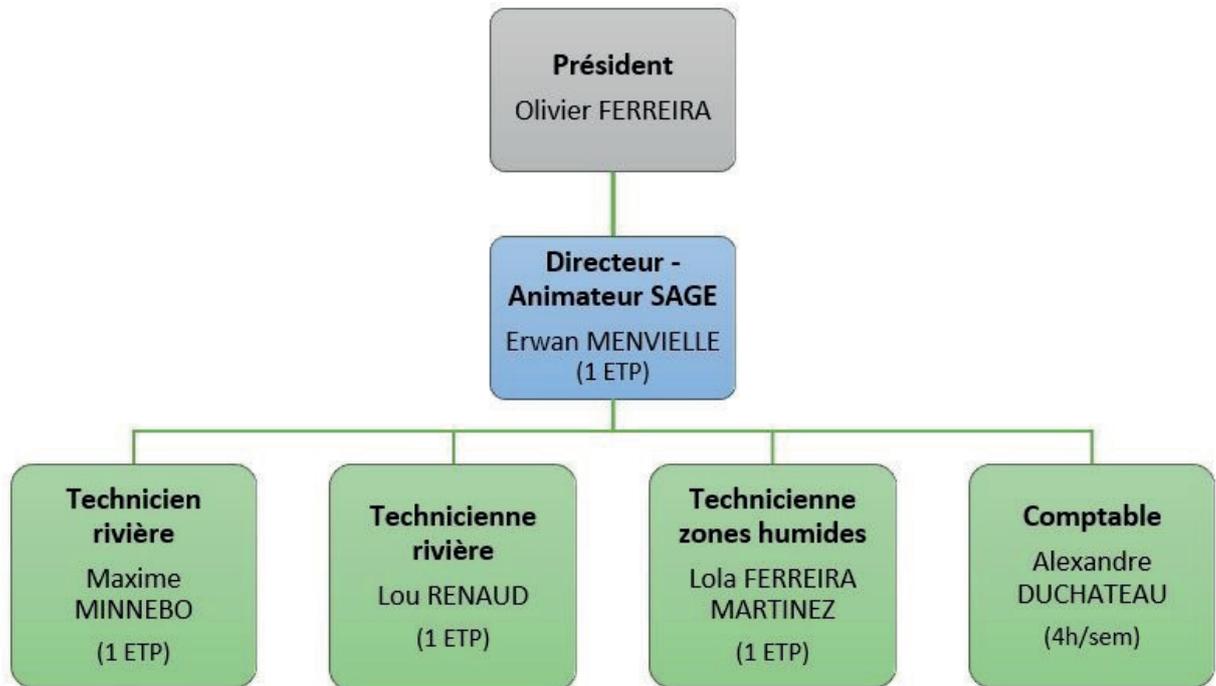
Chaque EPCI est représenté par l'un de ses membres au sein du bureau. Sa composition est la suivante :

- Président : Olivier FERREIRA
- 1er vice-président (CC Clermontois) : Jean-Philippe VICHARD
- 2ème vice-président (CC Plateau Picard) : Olivier DE BEULE
- 3ème vice-président (ACSO) : Jean-Michel DARSONVILLE
- 4ème vice-président (CC Oise Picarde) : Patrick GUIBON
- 5ème vice-président (CA du Beauvaisis) : Jean-Jacques DEGOUY
- 6ème vice-président (CC de la Plaine d'Estrées) : Christophe YSSEMBOURG

L'équipe technique

L'équipe technique en 2019 est restée la même. Elle est composée de trois postes techniques à temps plein et d'un poste administratif à raison de 4h par semaine. Les postes techniques sont répartis de cette façon : deux techniciens rivière Maxime Minnebo et Lou Renaud ainsi qu'une technicienne zones humides, Lola Ferreira Martinez. Le poste administratif est occupé par Alexandre Duchateau. L'équipe est managée par le directeur et animateur du SAGE Erwan Menvielle.

Au 31 décembre 2019, Lou Renaud a quitté le syndicat pour partir dans une autre région. Elle sera remplacée dès janvier 2020 par Anne-Lise Bellance.



Organigramme du syndicat

Les enjeux sur le territoire

La Brèche est un cours d'eau dont le fonctionnement naturel est fortement modifié par les activités humaines. Ces modifications ont été importantes au cours des 5 derniers siècles et croissantes au cours de cette période.

La qualité de l'eau, médiocre à la fin du 20ème siècle, s'est améliorée suite aux importants travaux d'assainissement et aux normes appliquées à l'industrie. Les affluents restent encore assez dégradés. Sur le paramètre quantitatif, le bassin est relativement épargné des inondations du fait du fonctionnement hydrogéologique local. Seules des crues de nappes, ou des ruissellements urbains importants, sont observés. Les têtes de bassin sont concernées par des assècs lors d'années sèches.

Sur les paramètres hydromorphologiques, la Brèche a été déplacée et linéarisée dans différents objectifs au fil des siècles : utilisation de la force hydraulique au profit des moulins, drainage des marais et approfondissement du cours d'eau pour des usages agricoles, urbanisation et construction de réseaux de transport, et enfin utilisation des moyens mécaniques modernes pour entretenir la rivière (curage, élargissement, rectification de la rivière). La conséquence de ces aménagements est la perte des dynamiques naturelles et du transport de sédiment. Ceux-ci sont pourtant indispensables pour abriter une diversité de milieux nécessaires à la vie biologique, à l'autoépuration et à la régulation des à-coups hydrauliques.

La Brèche a été modifiée sur la quasi intégralité de son linéaire, conduisant souvent à

- Des profils en long et en travers homogènes, présentant très peu d'habitats,
- Des sur-largeurs importantes, de l'ordre du double du nécessaire,
- Un lit profond, déconnecté du lit majeur,
- L'absence de pente (effet de la retenue des moulins),
- Un fond colmaté avec des épaisseurs de dépôts de vase parfois très importantes,
- Un réchauffement et une désoxygénation de l'eau dus aux écoulements ralentis.

Aujourd'hui la réglementation impose de mettre en œuvre des travaux de renaturation de la rivière et de rétablissement de la continuité écologique (passage des poissons et des sédiments) afin de retrouver une rivière en bon état et de satisfaire aux différents usages de l'eau (eau potable, loisirs...). Sur la Brèche l'enjeu principal est de rétablir la pente naturelle en aménageant les retenues constituées par les anciens moulins. Cela est rendu obligatoire par le classement de la Brèche en Liste 2 au titre du I de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement le 12 décembre 2012.

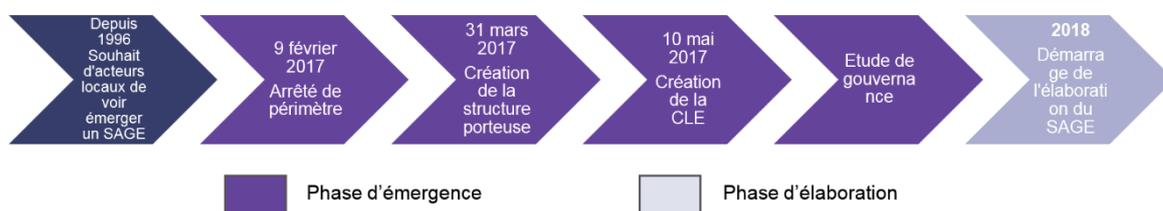
Le SAGE

Elaboration du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil transversal dont l'idée maîtresse est de concilier la préservation de la ressource en eau et l'ensemble des activités humaines ayant un lien avec le domaine de l'eau. Il repose sur une Commission Locale de l'Eau (CLE), parlement de l'eau du territoire, et sur le règlement, qui permet d'édicter les règles de l'usage de la ressource en eau sur le territoire. Il ne vise pas à se substituer aux maîtres d'ouvrage du territoire. Sa plus-value réside dans la concertation qu'il instaure à l'échelle d'un bassin versant, la transversalité des actions qu'il préconise, la démarche d'amélioration de la connaissance qu'il porte et les objectifs qu'il fixe.

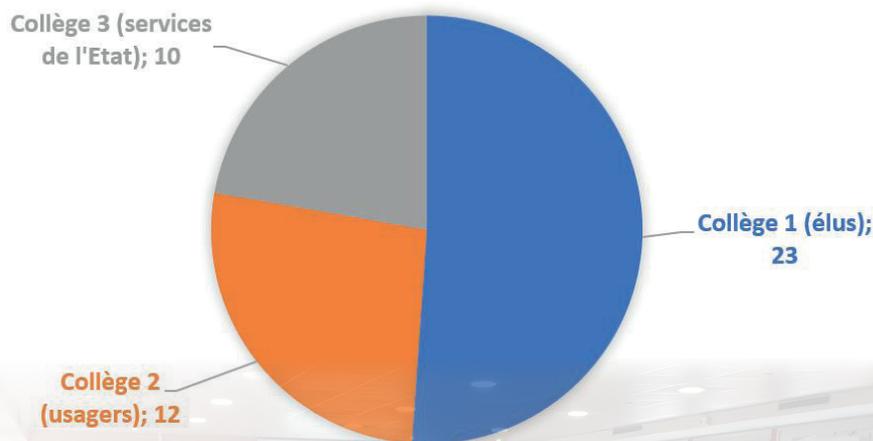
La démarche d'un SAGE sur le bassin a été initiée il y a une vingtaine d'années, sous l'impulsion des syndicats de rivière et des collectivités compétentes en eau et assainissement.

Le périmètre du SAGE Brèche a été fixé par arrêté préfectoral du 9 février 2017 modifié par arrêtés du 22 mars 2017, du 16 octobre 2017 et du 15 mars 2018. Le SMBVB a été désigné structure porteuse par la CLE du 10 octobre 2017. Il fournit les moyens nécessaires à l'élaboration du SAGE, et intervient sur les décisions budgétaires, financières ainsi que sur la gestion du personnel (animation et secrétariat). Il est également maître d'ouvrage pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SAGE.



Historique de la démarche du SAGE

La Commission Locale de l'Eau comprend 45 membres, 23 élus, 12 représentants des usagers et 10 représentants des services de l'Etat.



Composition de la CLE

L'étude a démarré en 2018 et est réalisée par le bureau d'études SCE.

L'étude se déroule en 4 phases :

- Phase 1 : état des lieux, diagnostic
- Phase 2 : élaboration des scénarios et choix d'une stratégie
- Phase 3 : rédaction des documents
- Phase 4 : consultation

La phase 1 s'est terminée à la fin de l'année 2018. En 2019, les phases 2 et 3 ont été réalisées.

Plus précisément, la phase 2 s'est déroulée sur le premier trimestre. Afin d'élaborer les scénarios, les commissions thématiques (qualité, milieu, quantité) se sont réunies les 7 et 8 février, puis les 4 et 5 avril. Leurs conclusions ont été présentées en comité de pilotage le 14 mai puis en commission locale de l'eau les 3 juin et 1er juillet pour le vote final.

Les documents ont ensuite été rédigés. 2 comités de rédaction se sont tenus les 2 et 3 octobre afin de préciser certains points. Le comité de pilotage du 28 novembre a validé les derniers points à trancher, puis la commission locale de l'eau du 19 décembre a officiellement approuvé le projet de SAGE.

Parallèlement à la rédaction du SAGE, le SMBVB a organisé une concertation préalable en application de l'article L121-17 et selon les modalités de l'article L121-16-1 du Code de l'Environnement, sous l'égide d'une garante nommée par la Commission Nationale du Débat Public (décision n° 2019/62/SAGE BRECHE/1).

La concertation s'est tenue du 1er au 30 septembre. Dans ce cadre, 3 réunions publiques ont été organisées :

- Le 9 septembre 2019, à 18h30, à Laigneville (9 participants)
- Le 18 septembre 2019, à 18h30, à Montreuil-sur-Brèche (5 participants)
- Le 25 septembre 2019, à 18h30, à Breuil-le-Vert (25 participants)

Par ailleurs, une adresse de messagerie a été ouverte afin de recueillir les éventuelles remarques du public. Aucun message n'y a été envoyé.

Avis de concertation publique

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Brèche

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, appelé SAGE, est en élaboration sur votre territoire.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche vous convie à découvrir les grands enjeux liés à l'Eau et les principales mesures envisagées pour concilier usages, projets et préservation des ressources en eau.

Suite à la présentation de l'état d'avancement du SAGE et de son impact dans la politique de gestion de l'eau, nous répondrons à vos questions.

Venez nous rencontrer sur une des 3 réunions publiques organisées.

18 septembre 2019
18h30
Salle polyvalente
33 rue de Couvremont
60480 Montreuil-sur-Brèche

25 septembre 2019
18h30
Salle des fêtes du Grand Air
Parc des Sports
Rue du Grand Air
60600 Breuil-le-Vert

9 septembre 2019
18h30
Communauté de Communes
Liancourtois – Vallée Dorée
1 rue de Nogent
60290 Laigneville

Tous les documents et les informations liés au SAGE sont disponibles sur le site internet du SMBVB à la rubrique SAGE

www.smbvbreche.fr

Une adresse mail est à votre disposition pour envoyer vos remarques :

concertation@smbvbreche.fr


Aménagement et Gestion des Eaux
syndicat mixte
BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

9 rue Henri Breuil
60600 Clermont
Tél : 03 44 50 19 65

Avis de concertation préalable

Elaboration du CTEC

En 2019, le SMBVB a travaillé avec les différents partenaires afin d'élaborer un CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat). Il s'agit d'un outil développé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans lequel les signataires s'engagent sur la réalisation d'actions dans le domaine de l'eau et l'Agence s'engage à les financer en priorité. L'animateur SAGE a rencontré les services des différents EPCI pour leur présenter la démarche et a rencontré à plusieurs reprises l'Agence de l'eau.

Le projet de CTEC Brèche regroupe 16 maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'eau. Le montant prévisionnel des travaux est de 18.618 millions d'euros, dont environ 7.5 millions pour les travaux de reconstruction de la station de La Neuville en Hez et la mise en place des réseaux associés.

| Enjeu | Intitulé | Montant total des travaux |
|-------|---|---------------------------|
| 1 | La préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages | 571 175 € |
| 2 | L'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et la gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain | 11 941 700 € |
| 3 | L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides | 5 398 360 € |
| 4 | L'amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que le développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement | 571 255 € |
| 5 | L'amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivière | 110 000 € |
| 6 | La communication et la sensibilisation | 26 000 € |
| | Sous total | 18 618 490 € |

Les différents signataires délibèrent depuis le mois de septembre. La signature officielle est attendue durant le premier semestre 2020.

PLU – Loi sur l'eau

Quelques communes du bassin sont en cours d'élaboration ou de révision de leur PLU. Les agents du syndicat ont pu assister à 3 réunions dans l'année (Laigneville, Bulles, Cambronne-les-Clermont). Deux avis ont été émis, sur le PLU de Cambronne-les-Clermont (défavorable) et sur celui de Wavignies (favorable).

Les actions en rivière

Elaboration d'un PPRE

Les agents du SMBVB travaillent à l'élaboration d'un PPRE depuis le début de l'année 2018. Cela permettra de planifier les interventions du syndicat sur les 5 à 10 prochaines années et sera en adéquation avec le nouveau programme de l'Agence de l'Eau (2019-2024). L'année 2018 a consisté à la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic, puis au choix d'un scénario par les élus. En 2019, l'instruction réglementaire a débuté.

Un dossier loi sur l'eau, présenté par le document « Programme Pluriannuel de Restauration et d'entretien 2020-2024 » a été transmis à la Direction Départementale des Territoires en mars 2019. Le dossier Loi sur l'Eau reprend notamment, action par action, les objectifs, les prescriptions techniques, le cadre réglementaire, les incidences sur le milieu et les usages et le coût financier des opérations.

Un dossier de complétude a été réclamé par les services de l'Etat en avril 2019. La demande faisait état de diverses remarques et compléments à apporter sur le dossier afin d'en évaluer la recevabilité. Un second dossier de complétude a ensuite été demandé en juillet, puis un troisième en octobre et un quatrième en novembre.

Une prolongation de 4 mois du délai de la phase d'examen a été accordée.

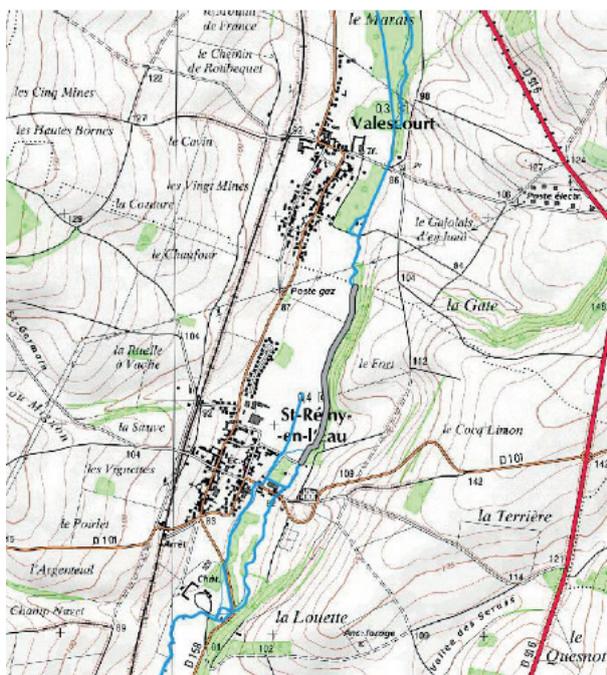
Les autorisations réglementaires n'ont pas encore été accordées. Elles sont espérées pour le premier semestre 2020.

Travaux de restauration – programmation 2020

L'année 2019 a permis la préparation de divers projets, cités ci-dessous, afin de permettre leur exécution pour l'année 2020. Les différents propriétaires concernés par ces projets ont été contactés (communes, particuliers...), les cahiers techniques et administratifs ont été rédigés et les entreprises exécutrices sélectionnées.

Aménagement à St-Rémy-en-l'eau : diversification des écoulements

L'opération consiste à diversifier les écoulements par mise en place d'épis déflecteurs afin de valoriser la dynamique morphogène du cours d'eau. L'emprise des travaux est estimée à 900ml et comprendra 90 épis, dans un secteur forestier en rive gauche et agricole en rive droite.



Localisation des travaux (en gris)



L'Arré à St-Remy-en-l'eau

L'aménagement permettra de diversifier les faciès (vitesses) d'écoulement en modifiant la largeur du cours d'eau sur le principe d'un petit embâcle naturel. Il doit en résulter une augmentation locale des vitesses d'écoulement qui permettra de remobiliser les sédiments.

Aménagement à Fitz-James : Diversification des écoulements

Le linéaire d'aménagement est de 160m. L'objectif est la création de banquette végétalisable (Cf. schéma).

Seize fascines seront apposées dans la Béronnelle (tous les 10 m) de telle manière à ce qu'elles dessinent une banquette. L'emprise en longueur de la banquette sur la berge devra être a minima de 3 mètres et l'emprise sur le cours d'environ 1,5m. Dans ce secteur, la hauteur ne varie quasiment pas en fonction de la saison. L'espace entre la fascine et la berge sera comblé par de la terre végétale.

En vert la berge, en bleu le cours d'eau, en marron la fascine et en vert clair l'apport de terre végétale :

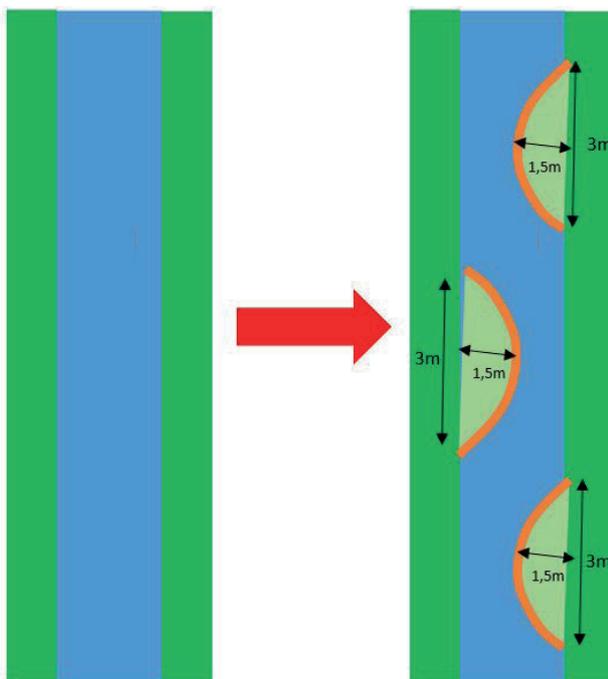


Schéma avant/après diversification des écoulements

Aménagement à Agnetz : Remplacement d'une passerelle et réalisation d'un abreuvoir à bovins

L'aménagement, situé à Agnetz sur le Ru de la Garde, consiste à remplacer une passerelle entre deux pâtures pour le franchissement de bovins. L'aménagement sera accompagné par la mise en place d'un abreuvoir type descente aménagée. Ces deux installations doivent permettre d'assurer le bon écoulement du Ru de la Garde, de retirer du milieu aquatique les traverses de chemin de fer constitutives de l'actuelle passerelle, et d'éviter la divagation du bétail dans le cours d'eau.



État actuel de la passerelle et du Ru de la Garde

Aménagement à Montreuil-sur-Brèche : recharge alluvionnaire

La Brèche à Montreuil-sur-Brèche a été largement approfondie. Il en résulte un lit homogène, sur fond de roche mère calcaire, avec de multiples discontinuités écologiques.



Chute d'eau issue d'une concrétion calcaire à Montreuil-sur-Brèche



La Brèche à Montreuil-sur-Brèche

L'objectif est de recréer un fond de lit par recharge granulométrique. Cela permettra de diversifier les habitats et de rétablir la continuité par la remise en pente douce de 5 ressauts.

Aménagement à Breuil-le-Sec : Restauration hydromorphologique du lit de la Béronnelle

Ce secteur se situe plus à l'aval. Les travaux vont être similaires à ceux réalisés à Fitz-James, avec cependant un peu plus d'ambition. Les berges vont être retalutées sur les 2 berges, sur l'ensemble du linéaire d'intervention (150 mètres). L'objectif est de retrouver une largeur de lit comprise entre 50 cm et 1,2 m.



Simulation avant/après aménagement de la Béronnelle

Aménagement à Bailleval et Breuil-le-Vert : Reconnexion de méandre

De la même manière que la Béronelle citée précédemment et comme un très grand nombre d'autres secteurs, la Brèche a fortement été impactée par des opérations de recalibrage et de déconnexions de son lit naturel.

La réouverture du méandre de Boiteaux permettra ainsi l'amélioration significative de l'état écologique de la rivière en diversifiant les écoulements, les habitats, la pente et les profils en long et en travers de la Brèche afin d'atteindre le bon état nécessaire aux divers usages de l'eau.

Actuellement, le secteur à reméandrer est complètement isolé du cours d'eau. A terme, la Brèche recoulera intégralement par son lit naturel, le lit actuel étant comblé.



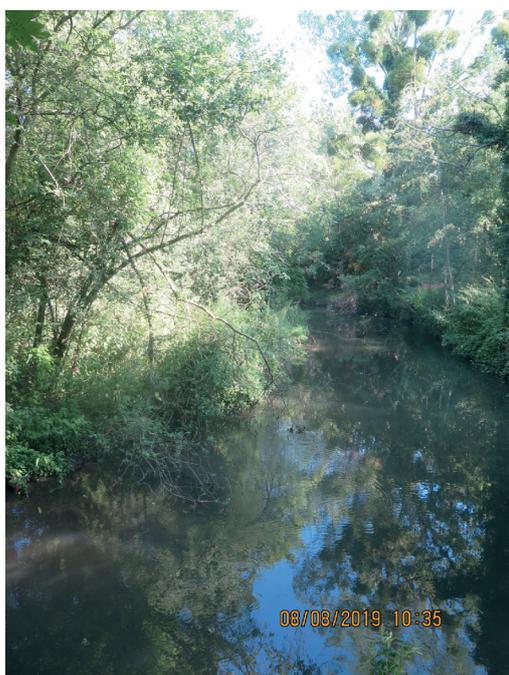
Mission spécifique d'entretien et de suivi des cours d'eau

Réalisation de travaux d'entretien

La tranche d'entretien réalisée en 2019 s'est concentrée sur la partie aval de la Brèche, entre Uny-St-Georges et la confluence avec l'Oise à Villers-St-Paul (10,7 km) et sur l'entretien de la Béronnelle inférieure et supérieure. Elle a été réalisée entre février et novembre 2019. C'est l'entreprise Loiseleur qui a été retenue. Le coût total des travaux s'est élevé à 66 798 € TTC, financés à 40% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 40% par le Conseil Départemental de l'Oise.

Ces travaux ont eu pour objectif l'amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique de la Brèche et de ses affluents :

- Elagage et sélection des espèces adaptées en berge



Elagage de la ripisylve (avant/après)

- Gestion et enlèvement d'embâcles problématiques (entrave supérieure à un tiers de la largeur du cours d'eau)



Retrait d'embâcles (avant/après)

- Gestion et enlèvement de sujets problématiques



Suppression d'un frêne atteint de la chararose menaçant les habitations

- Enlèvement des déchets et nettoyage des ouvrages (vannages, ponts...)



Nettoyage des ouvrages

- Réouverture de cône de vue depuis la route



Réouverture sur la confluence Brèche/Oise

- Implantation de déflecteurs rustiques constitués de branchages et bois morts fixés



Implantation de déflecteurs sur la Brèche

Interventions ponctuelles du SMBVB

Des interventions ponctuelles ont aussi été réalisées tout au long de l'année par les agents du SMBVB :

- Retrait d'arbres formant des embâcles,
- Retraits de déchets et dépôts sauvages,
- Faucardage localisé,
- Gestion d'un massif de bambous rivulaire à Liancourt,
- Interventions mensuelles d'arrachage de renouée du Japon dans l'emprise des travaux au moulin de la Moulinière
- Implantation de boutures de saule au fil des chantiers afin de reconstituer une ripisylve.



Avant/après retrait d'embâcles empêchant le bon écoulement

Zoom sur la continuité écologique

Les ouvrages concernés

Sur le bassin versant de la Brèche, le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement identifie 80 obstacles au 31 décembre 2019. Ceux-ci sont répartis également sur la Brèche et ses affluents principaux. Les types d'obstacles sont divers : buses et radiers de pont mal calés en altimétrie, seuils de moulins barrant entièrement le cours d'eau, ouvrage répartiteur, réserve incendie, etc. Le SMBVB a fait le choix de se concentrer sur les 31 ouvrages (27 sur la Brèche et 4 sur l'Arré) les plus défavorables à la continuité écologique.



Photos de divers moulins de la Brèche

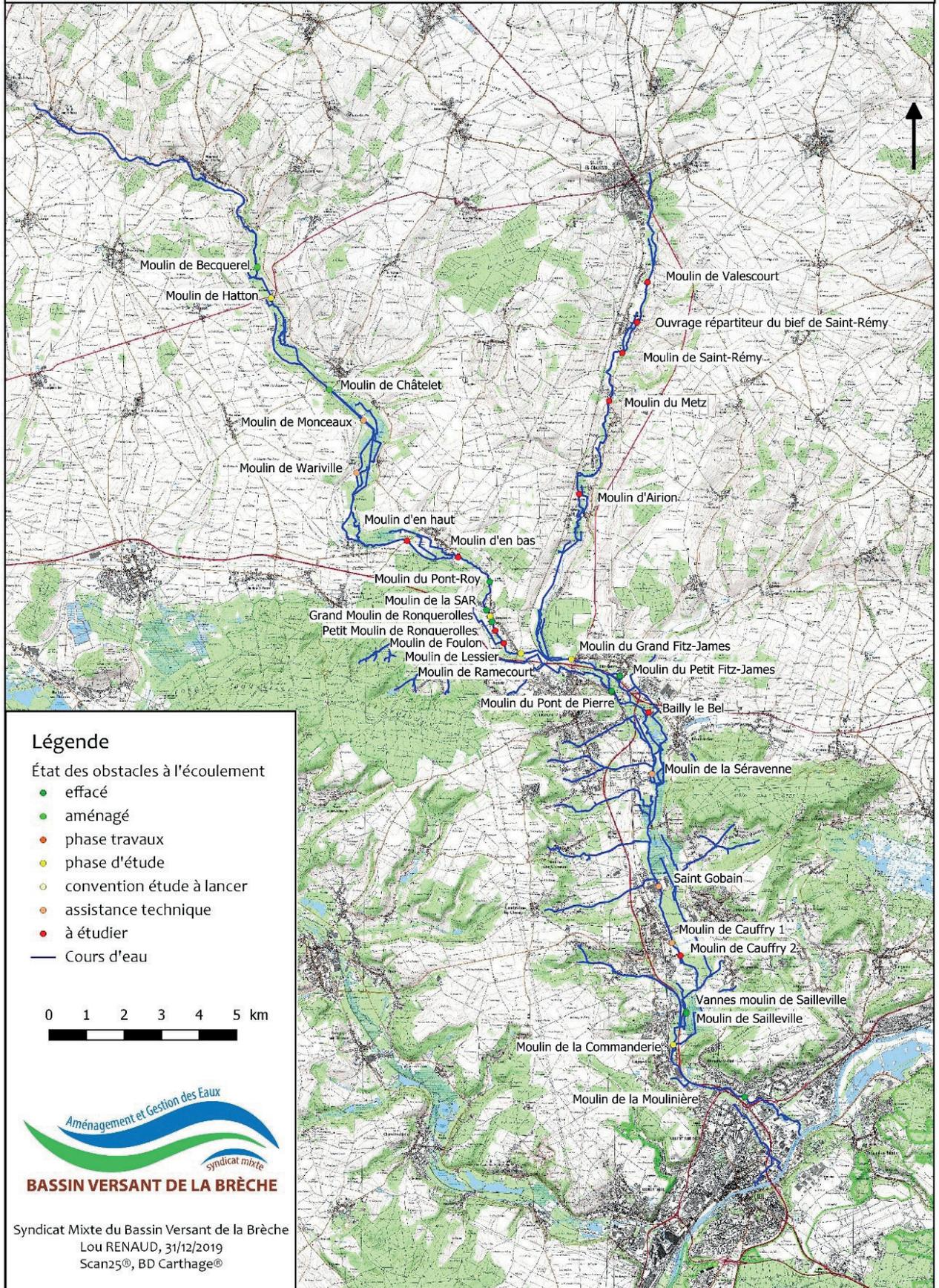
La démarche de mise en conformité est désormais bien engagée, avec en moyenne 3 à 4 ouvrages de toute taille aménagés chaque année. Le décloisonnement par l'aval se poursuit mais l'aboutissement est encore lointain. Lorsqu'il est possible de réaliser des effacements simples techniquement et peu coûteux, le SMBVB intervient sur des ouvrages peu impactant écologiquement.



| ROE | Nom | Commune | Hauteur (cm) | Classement L214-17 | Cours d'eau | Etat d'avancement | Commentaires |
|---------------|----------------------------|--------------------|--------------|--------------------|-------------|---|---|
| 42532 | Moulin de la Moulinière | Villers-Saint-Paul | 62 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2017 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 81094 | Radier du Pont du Saulcy | Nogent sur Oise | 100 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2018 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 42521 | Moulin de la Commanderie | Laigneville | 53 | liste 2 | Brèche | Ouvrage à l'étude depuis 2018 | Stade avant-projet (DCI environnement) |
| 73005 / 34458 | Moulin de Sailleville | Laigneville | 138 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2017 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 42517 | 2ème moulin de Cauffry | Cauffry | 151 | liste 2 | Brèche | Propriétaire à rencontrer | |
| 42511 | 1er moulin de Cauffry | Cauffry | 81 | liste 2 | Brèche | A s s i s t a n c e technique. Projet bloqué. | Le propriétaire (E. Leclerc) est en attente du permis de construire pour réaliser les travaux. |
| 34454 | Barrage de Saint-Gobain | Rantigny | 189 | liste 2 | Brèche | A s s i s t a n c e technique | L'usine s'orienterait vers un scénario de passe à poissons à défaut de financement. En attente d'une date de présentation en COPIL. |
| 42505 | Moulin de la Séravenne | Breuil-le-Vert | 187 | liste 2 | Brèche | A s s i s t a n c e technique | Propriétaire privé doit lancer une étude : en attente des devis. |
| 42502 | Moulin de Bailly le Bel | Breuil-le-Sec | 40 | liste 2 | Brèche | Propriétaire à rencontrer | |
| 42497 | Moulin du Pont de Pierre | Clermont | 43 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2018 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 42496 / 65297 | Moulin du Petit Fitz-James | Fitz-James | 90 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2018 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 42495 | Moulin du Grand Fitz-James | Fitz-James | 126 | liste 2 | Brèche | Ouvrage à l'étude depuis 2018 | Stade avant-projet (DCI environnement). Scénarii à affiner suite au classement du pont SNCF en amont au ROE en août 2019. |
| 42493 / 58724 | Moulin de Ramecourt | Agnetz | 83 | liste 2 | Brèche | Ouvrage à l'étude depuis 2018 | Stade avant-projet (DCI environnement). En attente des compléments demandés par l'AFB. |
| 42492 | Moulin de Lessier | Agnetz | 173 | liste 2 | Brèche | Propriétaire à rencontrer | En attente du diagnostic AFB |

| ROE | Nom | Commune | Hauteur (cm) | Classement L214-17 | Cours d'eau | Etat d'avancement | Commentaires |
|---------------|-------------------------------|---------------------|--------------|--------------------|-------------|--|--|
| 42488 | Moulin de Foulon | Agnetz | 47 | liste 2 | Brèche | Propriétaire à rencontrer | En attente du diagnostic AFB |
| 42485 | Petit moulin de Ronquerolles | Agnetz | 73 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2019 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 42487 | Grand Moulin de Ronquerolles | Agnetz | 140 | liste 2 | Brèche | Ouvrage à l'étude depuis 2018 | Stade avant-projet (Sogeti). Blocage foncier. |
| 42484 | Moulin de la SAR | Agnetz | 99 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2016 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 42481 | Moulin de Pont Roy | Agnetz | 102 | liste 2 | Brèche | Ouvrage effacé en 2016 | Suivi régulier de l'évolution du site après travaux par les agents et surveillance des EEE |
| 31109 | Moulin d'en bas | Etouy | 57 | liste 2 | Brèche | Propriétaire à rencontrer | |
| 31102 | Moulin d'en haut | Etouy | 190 | liste 2 | Brèche | Propriétaire à rencontrer | Difficilement joignable, les propriétaires ne répondent pas aux courriers et aux appels. |
| 31073 | Moulin de Wariville | Litz | 132 | liste 2 | Brèche | Propriétaire souhaitant réaliser les travaux par lui-même | Pas de nouvelle de son projet |
| 42479 | Moulin de Monceaux | Bulles | 27 | liste 2 | Brèche | Propriétaire ne souhaite pas rétablir la continuité écologique | Propriétaire rencontré plusieurs fois, mais les solutions ambitieuses proposées ne sont pas retenues par celui-ci. |
| 42478 | Moulin du Chatelet | Bulles | 76 | liste 2 | Brèche | Ouvrage aménagé en 2018 | |
| 31049 | Moulin de Sainfontaine | Bulles | 143 | liste 2 | Brèche | Propriétaire ne souhaite pas rétablir la continuité écologique | Propriétaire rencontré plusieurs fois, mais les solutions ambitieuses proposées ne sont pas retenues par celui-ci. |
| 31045 | Moulin d'Hatton | Essuiles | 175 | liste 2 | Brèche | Ouvrage à l'étude depuis 2019 | Stade diagnostic (Sinbio) |
| 31043 / 58709 | Moulin de Becquerel | Essuiles | 52 | liste 2 | Brèche | Ouvrage aménagé en 2016 | |
| 33660 | Moulin d'Airion | Airion | 141 | non concerné | Arré | Propriétaire à rencontrer | |
| 34443 | Moulin du Metz | Avrechy | 202 | non concerné | Arré | Propriétaire à rencontrer | |
| 33681 / 33697 | Moulin de Saint-Rémy-en-l'Eau | Saint-Rémy-en-l'Eau | 300 | non concerné | Arré | Propriétaire à rencontrer | |
| 34444 | Moulin de Valescourt | Valescourt | 96 | non concerné | Arré | Propriétaire à rencontrer | |

État d'avancement de la mise en conformité des obstacles à l'écoulement sur le bassin versant de la Brèche au 31 décembre 2019



Etat d'avancement de la mise en conformité des ouvrages au 31/12/2019

Les études en cours

Projets en cours d'études

Le SMBVB a lancé 5 études de rétablissement de la continuité écologique en 2018. Celles-ci sont financées à hauteur de 100% par l'AESN. Une étude a abouti à des travaux en 2019. Les ouvrages suivants sont encore concernés par une étude :

| Identifiant ROE | Nom de l'ouvrage | Commune | Hauteur de chute |
|-----------------|----------------------------|-------------|------------------|
| 42521 | Moulin de la Commanderie | Laigneville | 53 cm |
| 42495 | Moulin de Grand Fitz-James | Fitz-James | 126 cm |
| 42493 / 58724 | Moulin de Ramecourt | Agnetz | 82 cm |
| 42487 | Moulin de PG Elec | Agnetz | 140 cm |

Moulin de la Commanderie

L'étude a été confiée en octobre 2018 au bureau d'études DCI Environnement. La phase diagnostic est en cours. Cette étape a pris du retard du fait de la nécessité de diagnostiquer le seuil du bras usinier. Le SMBVB a fait réaliser ce diagnostic par BETERS OA, spécialisé en ouvrage d'art. La phase terrain a été réalisée mi-août et le rapport a été réceptionné fin octobre. Le seuil du bras usinier n'est pas structurant, ainsi un scénario avec aménagement de ce bras pourra être proposé dans le cadre de la phase avant-projet.

Moulin de Grand Fitz-James

L'étude a été confiée en juin 2018 au bureau d'études DCI Environnement. La phase diagnostic est achevée. Une étude géotechnique, réalisée par FONDASOL, a permis de constater que les travaux n'engendreront pas de dommage aux bâtiments. Trois scénarii ont été étudiés pour la phase avant-projet. Un scénario sera approfondi au stade PRO afin de réaliser les travaux en 2020.

Moulin de Ramecourt

L'étude a été confiée en juin 2018 au bureau d'études DCI Environnement. La phase diagnostic est en cours. Une étude géotechnique, réalisée par FONDASOL, a permis de constater que des travaux d'effacement complet engendreront des dommages aux bâtiments et des ouvrages d'art en amont. Le bureau d'études se tourne donc vers des scénarii d'aménagement de l'obstacle.

Moulin de PG Elec (Grand moulin de Ronquerolles)

L'étude a été confiée en juin 2018 au bureau d'études Sogeti ingénierie infra. La phase avant-projet est toujours en cours. Nous rencontrons un problème d'ordre foncier pour valider un scénario. Une proposition de rachat de parcelle a été formulée par le SMBVB au propriétaire. Ce dernier a refusé l'offre. La modification du tracé des scénarii semble non compatible avec l'intérêt écologique du projet. Une réunion de concertation avec les services de l'Etat s'est tenue le 11 décembre afin de proposer des alternatives. Le bureau d'études va étudier les modifications du tracé afin de contourner la parcelle AI0004.

Projets accompagnés techniquement

L'accompagnement du SMBVB a lieu pour les propriétaires privés ne souhaitant pas un effacement total des ouvrages et pour les activités économiques. Le SMBVB a conseillé 4 propriétaires et 3 sociétés sur les démarches administratives, réglementaires et techniques à engager.

| Identifiant ROE | Nom de l'ouvrage | Type de propriétaire | Commune | Hauteur de chute |
|-----------------|---------------------------|-------------------------------|----------------|------------------|
| 42511 | Premier moulin de Cauffry | Société : E. Leclerc | Cauffry | 81 cm |
| 34454 | Barrage de Saint-Gobain | Société : Saint-Gobain ISOVER | Rantigny | 189 cm |
| 42505 | Moulin de la Séravenne | Privé | Breuil-le-Vert | 187 cm |
| 31073 | Moulin de Wariville | Privé | Litz | 132 cm |
| 42479 | Moulin de Monceaux | Privé | Bulles | 27 cm |
| 31049 | Moulin de Sainefontaine | Privé | Bulles | 143 cm |
| 31045 | Moulin de Hatton | Société : Agora | Essuiles | 175 cm |

Sur ces différents ouvrages, seule la démarche sur le moulin d'Hatton a connu une avancée avec le lancement de l'étude d'aménagement, confiée à Sinbio, sous maîtrise d'ouvrage Agora.

L'entreprise Saint Gobain a également été rencontrée le 20 mars 2019 pour discuter des points de blocage. Deux scénarii sont proposés : effacement de l'ouvrage accompagné d'un forage ou aménagement d'une passe à poissons. Il apparait que la première solution est trop onéreuse pour l'entreprise. Celle-ci devait obtenir des renseignements complémentaires afin de statuer sur le scénario.

Le SMBVB n'a actuellement aucune nouvelle sur le choix de l'entreprise.

Les travaux en cours et réalisés

Le SMBVB a terminé les travaux sur les ouvrages commencés en 2018 et a initié 1 chantier en 2019.

| Identifiant ROE | Nom de l'ouvrage | Commune | Hauteur de chute |
|-----------------|----------------------------|------------|------------------|
| 42497 | Moulin de Pont-de-Pierre | Clermont | 43 cm |
| 42496 / 65297 | Moulin de Petit Fitz-James | Fitz-James | 90 cm |
| 42485 | Moulin d'Aneuze | Agnetz | 73 cm |

Moulin de Pont de Pierre et Moulin de Petit Fitz-James

Un marché unique a été publié pour réaliser les travaux sur ces deux moulins et sur le déversoir le long de la RN31. Le marché a été attribué pour un montant de 463 220 € TTC au groupement d'entreprises NET et ETN. Le bureau d'études INGETEC, qui a réalisé l'étude, assure la maîtrise d'œuvre du projet. Les travaux ont débuté en septembre 2018 et ont été financés à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ils ont été achevés au printemps 2019, à l'exception des plantations.

Il est constaté que la répartition des débits entre les bras ne correspond pas à celle simulée par le bureau d'études INGETEC. Les débits ont été mesurés avec l'AFB en novembre 2018 et en août 2019. La différence de répartition des débits n'affecte pas la franchissabilité des nouveaux aménagements. Cependant, l'AAPPMA du Scion a demandé au SMBVB que le débit sur le bras de Pont-de-Pierre soit un peu plus haut. Le SMBVB a réalisé un épi rustique au niveau de la diffifluence des deux bras afin d'apporter un débit légèrement supérieur du côté de Pont-de-Pierre. Cet aménagement fera l'objet d'une surveillance.



Moulin du Pont de Pierre avant et après travaux



Moulin de Petit Fitz-James avant et après travaux



Déversoir de la RN31 avant et après travaux



Mesure de débit avec l'AFB sur le bras de Petit Fitz-James à gauche et le bras de Pont-de-Pierre à droite

Le chemin menant à la passerelle piétonne côté Fitz-James a été aménagé, en concertation avec la commune de Fitz-James, dans le cadre des travaux de continuité écologique par le SMBVB.



Mise en place de la voie piétonne

Moulin d'Aneuze

L'étude a été confiée en juin 2018 au bureau d'études CE3E qui a également réalisé le suivi de chantier. Les travaux du moulin d'Aneuze ont été réalisés par la société CDES/Aquasyva entre juin et août 2019. Le montant des travaux s'élève à 150 055,74€ TTC. Ils ont été financés à hauteur de 80% par l'AESN et de 20% par les fonds européens FEDER.

La concertation autour de ce projet a été complexe. Le SMBVB a travaillé en étroite collaboration avec les propriétaires riverains et l'OPAC qui réalise des travaux de construction de logements sur le même site.

Les travaux ont consisté en l'arasement des seuils, des ruines du moulin d'Aneuze et de l'îlot, au reprofilage du lit en pente douce avec des banquettes, à la stabilisation du fond du lit avec des matériaux pierreux et la plantation de végétaux adaptés au contexte local. Les aménagements connexes réalisés sont la reprise du réseau pluvial et la redéfinition cadastrale des parcelles.



Seuils du moulin d'Aneuze avant travaux

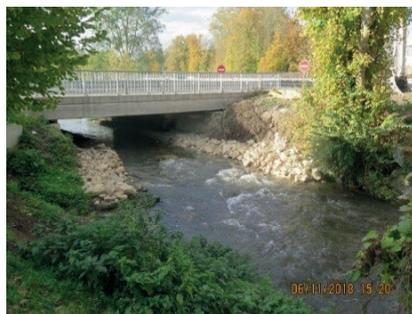


Vue du pont vers l'amont pendant le chantier

Suivi des aménagements réalisés

Seuil du pont de Saulcy

Suivi des travaux à 1 an. Les banquettes rocheuses mises en place n'ont pas bougées et se sont végétalisées naturellement. Le faciès lentique à l'amont de l'aménagement devient un peu plus courant et des banquettes se sont stabilisées. A l'aval la Fédération de Pêche de l'Oise a disposé des amas de blocs pour créer des caches à poissons et diversifier les écoulements.



De gauche à droite : avant, après et 1 an après travaux en haut vue amont du pont en bas le pont de Saulcy



Aménagements de la Fédération de Pêche de l'Oise

Moulin de la Moulinière

Suivi des travaux à 2 an. Le site évolue bien.

Des foyers de renouée du japon sont réapparus. Le SMBVB a réalisé plusieurs campagnes d'arrachage des jeunes pousses pour limiter la propagation de l'espèce principalement en rive droite.



Site de la Moulinière, à gauche 1 an et à droite 2 ans après effacement

Moulin de Sailleville

Suivi des travaux à 2 ans. Le site évolue bien. La végétation aquatique et terrestre s'est bien développée. Les promeneurs, les chasseurs et les pêcheurs se sont bien réappropriés le site.



Vues du site

| Identifiant ROE | Nom de l'ouvrage | Commune | Hauteur de chute |
|-----------------|----------------------------|---------------|------------------|
| 42517 | Deuxième moulin de Cauffry | Cauffry | 151 cm |
| 42502 | Moulin de Bailly le bel | Breuil-le-Sec | 40 cm |
| 42488 | Moulin de Foulon | Agnetz | 47 cm |
| 42492 | Moulin de Lessier | Agnetz | 173 cm |
| 31109 | Moulin d'en bas | Etouy | 57 cm |
| 31102 | Moulin d'en haut | Etouy | 190 cm |

Les ouvrages à initier

Certains moulins n'étaient pas au programme de restauration de la continuité écologique en 2018 pour différentes raisons. Le SMBVB et l'AFB ont réalisé un diagnostic de franchissabilité sur les moulins de Lessier et de Foulon. L'AFB doit rendre un avis depuis décembre 2018 pour décider de la procédure à suivre. Nous sommes toujours en attente du diagnostic. Un premier contact avant la création du SMBVB a été établi avec les propriétaires du moulin d'en Bas et du deuxième moulin de Cauffry, la situation n'a pas évolué depuis. Le SMBVB n'a pas réussi à contacter le propriétaire du moulin d'en Haut car il ne répond pas aux courriers et aux appels.

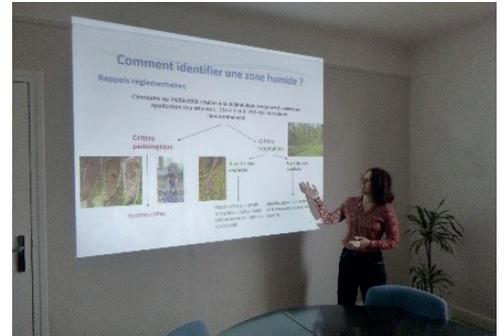
Les actions en zones humides

Appuis aux collectivités

Suite à l'inventaire des zones humides réalisé sur le territoire du bassin-versant de la Brèche en 2012-2013 par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Brèche, des rencontres ont été organisées avec les communes sur lesquelles des zones humides avaient été identifiées.

Les objectifs de ces rencontres étaient de :

- Expliquer la méthodologie concernant l'identification des milieux humides,
- Affiner éventuellement les zones sujettes à des imprécisions,
- Apporter aide et conseils sur la gestion et la réglementation de ces espaces.



Intervention sur les zones humides

Sur l'ensemble des 26 communes concernées, seules Avrechy et Laigneville n'ont pas donné suite aux sollicitations de prise de rendez-vous.

| Communes rencontrées en 2018 | Communes rencontrées en 2019 | Communes restantes à rencontrer |
|------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| Essuiles | Agnetz | Avrechy |
| Neuilly-sous-Clermont | Airion | Laigneville |
| Montreuil-sur-Brèche | Bailleval | |
| | Breuil-le-Sec | |
| | Breuil-le-Vert | |
| | Bulles | |
| | Cambronne-les-Clermont | |
| | Cauffry | |
| | Clermont | |
| | Etouy | |
| | Fitz-James | |
| | Liancourt | |
| | Litz | |
| | Mogneville | |
| | Monchy-St-Eloi | |
| | Montreuil-sur-Brèche | |
| | Rantigny | |
| | St-Just-en-Chaussée | |
| | St-Rémy-en-l'Eau | |
| | Valescourt | |
| | Villers-St-Paul | |

Certaines collectivités se sont rapprochées du syndicat pour bénéficier de conseils sur la gestion de leurs zones humides et mares. C'est le cas de la Communauté de communes du Liancourtois – La Vallée Dorée qui a sollicité le SMBVB à propos de l'aménagement de la zone de compensation de l'aire d'accueil des gens du voyage à Laigneville.

La commune de Fournival a également été rencontrée pour bénéficier de conseils sur la gestion des mares privées et communales.

Modification de la cartographie des zones humides

A la suite des rencontres avec les communes, d'une analyse cartographique et de sorties terrain, plusieurs zones humides à vérifier ont été identifiées. Des prospections terrain ont été réalisées avec parfois la présence d'élus et d'acteurs locaux.

La caractérisation d'une zone humide est basée sur des critères réglementaires de définition et de délimitation des zones humides (arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, pris en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement) :

- Critère relatif à l'hydromorphologie des sols,
- Critère relatif aux plantes hygrophiles.

Sur le territoire, 29 zones de prospections ont été identifiées sur les communes suivantes :

- Agnetz
- Bailleval
- Breuil-le-Vert
- Cauffry
- Monchy-St-Eloi
- Liancourt
- St-Just-en-chaussée
- St-Rémy-en-l'Eau
- Valescourt
- Villers St Paul
- Nogent-sur-Oise



Lychnis fleur-de-coucou



Relevé botanique



Sondage d'un sol hydromorphe

Les retours de terrain ont amené à rectifier légèrement la cartographie pour mieux coller aux observations de terrain : certains secteurs ont été retirés et d'autres élargis. Des zones humides non identifiées dans l'étude de 2013 ont été rajoutées.

Elaboration du Contrat de Territoire Eau et Climat

Afin de présenter la démarche du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) sur le bassin de la Brèche, des rencontres ont été organisées (participation à des conseils municipaux/réunions publiques) avec les communes comportant des zones humides sur le territoire.

Les actions en zones humides inscrites au CTEC sont financées en priorité par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

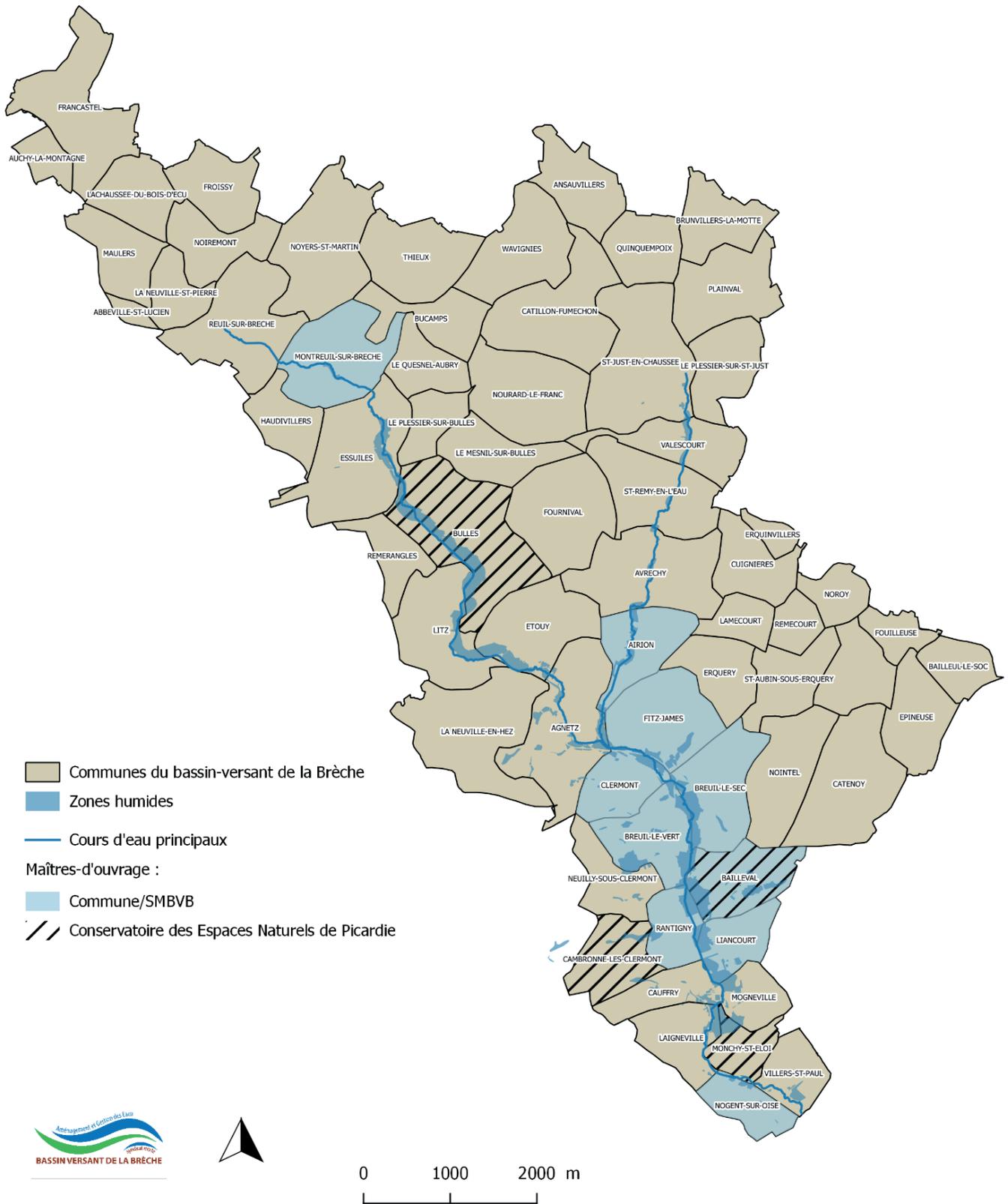
- Etude du patrimoine naturel et définition d'un programme d'action,
- Mise en œuvre de travaux de restauration,
- Actions de sensibilisation et de communication,
- Acquisition de parcelles.

Dans ce cadre, 10 communes ont souhaité inscrire des actions de préservation de milieux humides (communaux ou non) dans le CTEC : Airion, Bailleval, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Clermont, Fitz-James, Montreuil-sur-Brèche, Rantigny, Liancourt et Nogent-sur-Oise.

Malgré la volonté d'une partie du Conseil municipal d'Etouy d'inscrire au CTEC une action en zones humides, la commune n'a finalement pas délibéré favorablement à sa signature.

Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Picardie est également signataire du CTEC pour des actions ciblées sur certains secteurs à enjeu patrimoniaux.

Le SMBVB effectue le suivi administratif et technique des différentes actions inscrites.



Sources : SMBVB ; IGN
Réalisation : SMBVB 12/19

Projets de restauration des milieux

Création d'un parc nature au Marais Monroy

Débutée en 2016 par le bureau d'études Biotope, la rédaction du plan de gestion de cette zone humide en partie communale a été finalisée en mai 2018. Une convention cadre a été signée le 9 mai 2019 entre la commune de Nogent-sur-Oise, le CEN Picardie le SMBVB afin de clarifier le rôle et les missions de chacun. Le SMBVB, avec l'appui du CEN Picardie, se positionne en tant qu'assistant à maîtrise-d'ouvrage, en particulier sur la mise en œuvre des travaux de restauration prévus en 2023. Durant l'année 2019, plusieurs réunions ont été organisées afin de simplifier le plan d'action proposé par Biotope et de le rendre opérationnelle. Suite à une réunion avec l'Agence de l'eau Seine Normandie en vue de discuter des possibilités de financement du projet, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de l'Oise a été intégré à la démarche. Le CPIE a établi un programme de communication et sensibilisation sur le site pour la période 2020-2025.

Le 3 août 2018, le Premier Ministre a nommé Frédérique Tuffnell, (Députée de Charente-Maritime) et Jérôme Bignon (Sénateur de la Somme et Président de Ramsar France) pour une mission parlementaire sur la préservation et la valorisation des zones humides face au changement climatique. Dans ce cadre, ils ont remis fin janvier 2019 un rapport intitulé « Terres d'eau, terres d'avenir ».

Le 5 juillet 2019, Jérôme Bignon s'est rendu à Nogent-sur-Oise pour prendre connaissance du projet du Parc Nature « Marais Monroy ».



Visite du Marais Monroy le 5 juillet 2019 en compagnie de Jérôme Bignon et des partenaires du projet



Travaux de restauration de la zone humide du ru d'Airion et de l'Arré

En octobre 2018, le SMBVB avait initié, à la demande de la mairie d'Airion, un projet de restauration et de valorisation de sa zone humide communale ainsi qu'une restauration de l'Arré à proximité.

Une première réunion de présentation de différents scénarios a eu lieu le 31 janvier 2019 avec les services de l'Etat (DDT de l'Oise, AFB). Le porté à connaissance du projet a été rédigé en début d'année, les travaux étant prévus pour l'été 2019.

Suite au décès de M. le Maire, Stéphane Lustofin, et au changement du Conseil municipal, le projet a été freiné.

Plusieurs réunions avec la nouvelle municipalité ont été organisées afin de présenter le projet et la démarche de CTEC.

Le lycée agricole d'Airion est également partenaire du projet et assurera l'entretien de la zone humide une fois les travaux réalisés.

Etude de restauration du marais communal de Breuil-le-Sec

Le marais de Breuil-le-Sec abrite une série d'étangs, de mares et des boisements humides. Une partie a été exploitée pour la culture du cresson. Ce site d'une superficie de 15,8 ha est propriété de la commune de Breuil-le-sec. Les enjeux «faune et flore» peuvent être considérés moyens à l'échelle régionale voire départementale mais forts à une échelle plus locale, dans le contexte de la vallée de la Brèche. La conservation et la restauration des milieux à caractère tourbeux semblent prioritaires compte tenu de leur fort intérêt en tant qu'habitat mais aussi en tant que milieux de vie pour les espèces à plus fort enjeu.

Afin d'avoir un retour d'expérience sur des projets de restauration menés sur des sites similaires, une visite a été organisée le 19 février 2019 avec le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) et la commune de Breuil-le-Sec.

Une convention cadre a été signée le 2 avril 2019 entre la commune de Breuil-le-Sec, le CEN Picardie et le SMBVB afin de clarifier le rôle et les missions de chacun.

La commune est signataire du CTEC. Une étude ayant pour objectif d'améliorer la connaissance écologique, de définir des travaux d'entretien d'urgence et de définir un programme d'entretien pluriannuel sera lancée début 2020.



Visite de sites restaurés par le SMOA sur le bassin-versant Oise Aronde

Etude de restauration du marais de Clermont

En 2013, une visite du CEN Picardie sur le marais de Clermont a permis de constater le maintien d'une végétation hygrophile et d'un ensemble de milieux ouverts susceptibles d'abriter une biodiversité patrimoniale. Cependant, ces milieux subissaient une forte colonisation arbustive mettant en péril à court terme les derniers milieux ouverts.

Du fait de ces éléments, la commune de Clermont a décidé de mettre en place une réflexion globale sur la gestion du marais et son intégration parmi les espaces de biodiversité de la commune.

En 2018, la mairie de Clermont a mandaté le bureau d'études Biotope afin de réaliser le Plan de gestion du marais communal. Les objectifs étaient d'améliorer la connaissance écologique, de définir des travaux d'entretien d'urgence et de définir un programme d'entretien pluriannuel. Les inventaires naturalistes ont été réalisés de juin 2018 à avril 2019.

Le premier Comité de pilotage visant à présenter l'état initial de l'environnement a été organisé le 26 juin 2019. Un second Comité de pilotage concernant les orientations de gestion s'est déroulé le 31 octobre 2019. Le SMBVB accompagnera la commune pour la mise en œuvre du plan de gestion une fois celui-ci rédigé.

Travaux de restauration du marais de Béthencourt

Suite au leg du château de Béthencourt, et de son parc à la commune de Bailleval, celle-ci a souhaité entreprendre une renaturation écologique d'une partie du site. Elle a alors pris contact avec le CEN Picardie. Le 03 février 2014, une première prospection a été réalisée en présence de conseillers municipaux, et d'un éleveur ovin. Le 30 mai 2014, une seconde visite a été réalisée et permis la découverte de l'essentiel des espèces végétales intéressantes du site : mouron délicat (protégée par la loi), samole de Valérand, souchet brun, laïche à fruits écaillés, hydrocotyle commune etc.



Samole de Valérand



Mouron délicat

Une convention entre le CEN Picardie, le SIVB et la commune de Bailleval a été signée en juin 2016 pour poser les bases d'un projet à plus long terme concernant les zones humides de Bailleval.

Début décembre 2019 et après un an de retard, des travaux ayant pour objectif de restaurer la fonctionnalité de la zone humide (nettoyage et remodelage du marais après la coupe de la peupleraie) ont démarré. Après réouverture du marais, le site sera entretenu par éco-pâturage ovins.



Vue sur la prairie humide



Nettoyage de l'ancienne peupleraie



Suppression des ligneux

Les actions d'animation et de sensibilisation

Communication sur les actions du SMBVB

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par différentes opérations qui sont complémentaires avec les rencontres régulières des différents riverains et usagers des cours d'eau comme les AAPPMA, les élus et leur services techniques ou encore les opérateurs de réseaux.

Un article sur les travaux du moulin d'Aneuze à Agnetz a été publié dans la presse locale.

Agnetz : l'incroyable destin du très vieux moulin

Construit en 1792, le moulin d'Aneuze a connu plusieurs vies. Détruit par un incendie, il a été rasé pour laisser le champ libre aux poissons.



Agnetz, ce mardi. Le moulin a été détruit pour permettre aux poissons comme la truite fario ou l'anguille de circuler sur la Brèche. LP/J.H.

Par Julien Heyligen

Le 9 juillet 2019 à 17h10

Il a moulu de la farine en 1792 après la Révolution, usiné de la nacre à la veille de 14-18, fabriqué des parapluies puis abrité un marchand de fromages dans l'entre-deux-guerres, produit des batteries de De Gaulle à Mitterrand avant d'être incendié sous Chirac en 2003 et rasé sous Macron. Après plus de deux siècles de bons et loyaux services, le moulin d'Aneuze, situé sur le hameau de Ronquerolles à Agnetz, disparaît pour laisser le champ libre aux poissons de la Brèche.

Les travaux viennent de démarrer. D'un coût de 150 000 €, financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie et des fonds européens, ils doivent s'achever début août.

« Il y avait urgence à le démolir »

« Ce moulin est l'un des plus anciens du secteur », confie ce mardi Maxime Minnebo, technicien au Syndicat mixte du bassin-versant de la Brèche. Il y avait urgence à le démolir puis de redonner à la rivière un lit confortable. « Les sédiments s'amoncelaient fortement », souligne l'expert.

Le bailleur Opac de l'Oise construit actuellement des logements juste à côté. « Nous en avons profité pour intervenir. Comme c'est en milieu urbain, nous allons planter de la végétation. Les habitants devraient avoir une belle vue ! »

Exemple de l'article paru en 2019 sur les travaux du SMBVB

Le SMBVB a mis à jour régulièrement son site internet (www.smbvbreche.fr). Ce site présente les différentes actions menées par le syndicat, aussi bien sur la GEMA que sur le SAGE, et propose en téléchargement différents documents techniques. Le nombre de visites sur l'année est de 1 700 environ, avec une pointe à 200 visites par mois sur les 4 derniers mois de l'année.

2 lettres d'information ont aussi été diffusées. La première, en début d'année, avait pour sujet la présentation des travaux menés en 2018. La seconde, en juin, avait pour sujet la présentation des actions 2019 du syndicat.

En parallèle, le SMBVB a organisé le 28 novembre les deuxièmes « Rendez-Vous du SMBVB ». L'objectif de ces rendez-vous d'une durée de 2 heures environ, à destination des élus du bassin principalement, est d'apporter, sur un thème donné, de l'information technique, juridique... Cette année, le thème choisi a été la lutte contre le ruissellement. Mme Morvan, du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, a présenté un retour d'expérience sur un projet mené depuis 2013. M. Lorenc, de la DDT, a abordé les aspects réglementaires. Enfin, Mme Braecklaere, du conseil départemental de l'Oise, a présenté la cellule mise en place par le département sur ce sujet. Un peu plus de 30 personnes ont assisté à ces rendez-vous.



Le SMBVB a été sollicité pour présenter notre entité et nos missions dans le cadre de deux évènements locaux :

- Le 4 avril : Présentation du SMBVB, de ses activités et de ses métiers au Forum Eco-Nature de Saint-Just-en-Chaussée
- Le 27 avril : Présentation du SMBVB et de ses activités à la journée développement durable « Apicofolizz » organisée par la commune de Clermont



De gauche à droite : participation au forum éco-nature, à l'Apicofolizz et animation au lycée agricole d'Airion

Des interventions en milieu scolaire en classe et sur le terrain

Auprès d'écoles primaires :

- Le 28 mars : Animation pour la sensibilisation aux milieux aquatiques à l'école primaire de Baillevall pour une classe de CE2-CM1 (27 élèves)
- Le 5 avril : Animation pour la sensibilisation aux milieux aquatiques à l'école primaire de Sailleville à Laigneville pour une classe de CE1 (25 élèves) et une classe de CE2/CM1 (25 élèves)
- Le 16 mai : Animation pour la sensibilisation aux milieux aquatiques à l'école primaire Georges Charpak de Nogent-sur-Oise pour deux classes de CE1 (2 x 22 élèves)
- Animation auprès de scolaires sur les milieux aquatiques à Litz avec le Département de l'Oise

Avec le lycée agricole d'Airion :

- Le 23 janvier : participation au projet pédagogique du lycée d'Airion pour promouvoir les métiers de l'environnement sous forme de capsule vidéo
- Suivi du projet et du chantier de restauration hydromorphologique de l'Arré réalisé par la classe de Bac pro GMN
- Intervention sur les zones humides et l'agriculture pour une classe de Terminale S

A destination du grand public :

- Sortie au marais de Clermont à destination du Conseil Local du Développement Durable de la ville de Clermont-
- Animation grand public avec le CPIE de l'Oise sur le rôle hydraulique du marais de Clermont

Accueil de stagiaires :

- Le 23 mai : accueil d'un stagiaire de la Communauté de Communes du Liancourtois-Vallée Dorée pour lui présenter le métier de technicien rivière sur une journée
- Le 3 juillet : accueil d'un stagiaire du SIVT pour lui présenter des chantiers réalisés sur le bassin versant de la Brèche
- Accueil d'un stagiaire de terminal GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune) pour 5 semaines sur l'année scolaire 2018-2019
- Accueil d'une stagiaire en première année de GEMEAU (Gestion et Maitrise de l'Eau) pour 12 semaines sur l'année 2019-2020

Un partenariat avec le parc de Chedeville pour la mise en place de panneaux de sensibilisation aux milieux aquatiques a été établi pour l'année 2019. Le parc et le SMBVB ont travaillé sur la maquette des panneaux pédagogiques.

Veille technique et réglementaire

L'équipe technique a participé à plusieurs journées de d'information ou de retours d'expériences :

- Forum de l'Eau de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Réunions avec la DDT sur la poursuite de la mise en œuvre de la politique de continuité écologique, des ressources en eau et l'hydromorphologie
- Le 19 février : Visite des travaux réalisés sur les cressonnières du bassin versant de l'Oise-Aronde
- Le 26 février : Journée continuité écologique organisée par le CPIE Picardie
- Le 19 septembre : journée de formation sur la gestion des ripisylves organisée par l'ASTEE à Paris
- Le 15 octobre : Journée d'échanges et de visites de chantiers de rétablissement de la continuité écologique avec les techniciens des autres syndicats de l'Oise organisée par la CATER 60
- Journée urbanisme et zones humides organisé par le Forum des Marais Atlantiques
- Webinaire sur l'harmonisation de la caractérisation de l'hydromorphie des sols en contexte réglementaire, par Christophe Ducommun de l'Agrocampus Ouest Centre d'Angers

Participation à des formations organisées par différentes structures :

- CNFPT : Introduction aux marchés publics, à la pédologie, reconnaissance des odonates, aux logiciels Adobe InDesign et Illustrator
- CCLVD : Journée sur l'introduction aux marchés publics
- Forum des Marais Atlantiques : Atelier pédologie et botanique en zones humides
- Conservatoire botanique national de Bailleul : reconnaissance des plantes aquatiques, l'éco-pâturage en milieux naturels

Au cours de l'année, des propriétaires privés ont contacté le syndicat afin d'avoir des conseils sur la gestion de leur zone humide : conversion d'une peupleraie en boisement indigène, gestion d'une parcelle agricole située en zone humide.



Formation reconnaissance des odonates



Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

